



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Plan national — covoiturage du quotidien



Le covoiturage, c'est bon pour la planète et pour le pouvoir d'achat.



Christophe Béchu
ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

Agnès Pannier-Runacher
ministre de la Transition énergétique

Clément Beaune
ministre délégué chargé des Transports

Pour lutter tous ensemble contre le réchauffement climatique tout en sauvant le pouvoir d'achat de chaque Français, changeons notre regard sur la voiture.

Près de 3 ans après le premier plan covoiturage annoncé par Élisabeth Borne, nous lançons aujourd'hui un Plan national covoiturage du quotidien, avec des mesures et des investissements inédits afin d'atteindre un objectif clair : tripler le nombre de trajets quotidiens réalisés en covoiturage, en passant à 3 millions de trajets par jour, contre 900 000 actuellement.

Pourquoi intensifier nos déplacements en covoiturage ?

Chaque jour, environ 100 millions de déplacements sont effectués en voiture pour se rendre au travail, à l'école ou pour faire ses courses. La grande majorité de ces trajets sont effectués avec une seule personne dans la voiture. Pourtant, une solution simple existe : le covoiturage. Le covoiturage c'est bon pour notre planète et pour notre pouvoir d'achat.

Covoiturer, c'est décarboner notre mobilité et ainsi collectivement agir pour le climat. Alors que les voitures sont responsables de plus de 15% des émissions de gaz à effet de serre en France métropolitaine, le covoiturage c'est permettre à

chacun de diviser par deux son empreinte carbone dans ses déplacements domicile-travail chaque jour.

Covoiturer, c'est aussi bon pour le pouvoir d'achat : partager ses trajets permet de partager ses frais. Alors que le budget voiture représente le premier poste de dépenses des ménages français, trouver des alternatives est une source d'économies. Un salarié qui habite à 30 km de son lieu de travail et qui covoiture quotidiennement peut économiser près de 2 000 € chaque année.

Quelles actions le Gouvernement met en place pour y parvenir ?

De nombreuses actions en faveur du covoiturage ont été engagées dans nos territoires, nos entreprises grâce au premier plan d'action. Nous les renforcerons partout.

Nous annonçons trois mesures phares pour lesquelles 150 millions d'euros seront mobilisés.

- **Une prime de 100 €** dès le 1^{er} janvier 2023 pour les primo-conducteurs afin d'apporter un coup d'accélérateur à la pratique. Cette prime fera l'objet d'une importante campagne de communication et un site internet national dédié aux covoitureurs sera ouvert.

- **1 € de l'État pour 1 € de la collectivité** : chaque covoitureur sera soutenu par l'État et les collectivités dans ses trajets du quotidien. Il s'agit d'un financement supplémentaire aux collectivités qui proposent déjà des incitations financières aux covoitureurs.

- **50 millions d'euros** pour fluidifier les déplacements partout où cela est possible. Nous investissons, grâce au Fonds vert, avec les collectivités dans le développement d'aires facilitant le covoiturage, de lignes de covoiturage et de voies dédiées au covoiturage sur les routes.

Afin de suivre la mise en œuvre du Plan covoiturage du quotidien, un comité ministériel associant l'ensemble des acteurs engagés sera créé au premier trimestre 2023.

La sobriété est un choix collectif et solidaire qui doit répondre aux besoins de chacun. Alors roulons ensemble.

La mobilité au quotidien, au cœur des enjeux de planification écologique

La planification écologique c'est permettre à tous de réussir et de bénéficier de la transition, de la rendre accessible et désirable. Dans le domaine de la mobilité du quotidien il s'agit d'offrir une solution de mobilité alternative à l'utilisation d'un véhicule polluant. Cela passe par :

- plus de sobriété dans nos déplacements, un meilleur aménagement de nos villes ;
- l'accès à des véhicules plus propres pour ceux qui ne peuvent se passer de la voiture ;
- le déploiement de solutions alternatives à la voiture individuelle, sobres, actives, collectives

et partagées. Ce sont bien sûr des transports en communs efficaces, des trains du quotidien et des aménagements cyclables. Mais ce sont aussi des services innovants et une meilleure utilisation collective des outils déjà à notre disposition ! **C'est le sens de ce plan covoiturage** : si nous parvenons à covoiturer 3 millions de voyages chaque année, nous aurons évité jusqu'à 4 millions de tonnes d'émissions CO₂ par an, mais aussi réalisé des économies de carburant, décongestionné nos villes et protégé notre santé tout en partageant nos moyens.

Réalisons ensemble France Nation verte, covoiturons !

Objectif

Amplifier le covoiturage sur les trajets du quotidien

Le Plan national covoiturage du quotidien se concentre sur les trajets courte distance. Il s'agit de trajets inférieurs à 80 km et qui sont appelés à être renouvelés quotidiennement. Ce covoiturage est actuellement limité et majoritairement informel, c'est-à-dire qu'il ne passe pas par une plateforme.

Le Plan national covoiturage du quotidien poursuit un objectif ambitieux de 3 millions de trajets quotidiens contre 900 000 trajets aujourd'hui. Si l'objectif est atteint, jusqu'à 4,5 millions de tonnes de CO₂ pourront être évitées annuellement.

Un trajet en covoiturage permet, en moyenne, d'éviter de l'ordre de 6 kg de CO₂.

Les chiffres clés du covoiturage en France

900 000 trajets quotidiens
sont effectués en covoiturage
aujourd'hui

337 000 personnes
ont effectué du covoiturage en tant
que conducteur ou passager par
l'intermédiaire d'un opérateur de
covoiturage en 2022

**4,5 millions de tonnes
de CO₂/an**

peuvent être économisées, soit
l'équivalent d'1% des émissions de gaz
à effet de serre annuelles de la France
si l'objectif de 3 millions de trajets
quotidiens est atteint

Un nouveau Plan covoiturage autour de 3 mesures phares

150 millions d'euros en 2023 pour soutenir le covoiturage



Une prime de 100€ pour les primo-conducteurs

À partir de janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage recevront une prime de 100€, reversée par les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif :

une première partie au 1^{er} covoiturage (25€ minimum) et le reste au 10^e covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage.

50
millions
d'euros



Un soutien aux covoitureurs en complément des collectivités sur le principe 1€ de l'État pour 1€ de la collectivité

Le Gouvernement soutiendra aussi le covoiturage dans la durée en finançant la moitié de l'incitation financière que proposent certaines collectivités aux conducteurs et passagers sur la base du principe 1€ de l'État pour 1€ de la

collectivité. Cela incitera davantage de collectivités à lancer de tels dispositifs et celles qui le font déjà à les poursuivre.

50
millions
d'euros



Une mobilisation du Fonds vert à hauteur de 50 M€ en 2023 pour soutenir les collectivités

Une mesure spécifique sera mise en place dans le cadre du Fonds vert pour accompagner les collectivités dans le développement du co-

voiturage. Il pourra notamment financer des aires et des lignes de covoiturage, ainsi que des études préalables.

50
millions
d'euros

« L'augmentation du taux de remplissage des voitures permet de réduire le nombre de véhicules sur les routes, dans une ampleur comparable à la construction d'une nouvelle infrastructure de transport.

Si j'avais un conseil pour aider/inspirer d'autres territoires... : formuler les bons objectifs au covoiturage, identifier les territoires/structures topographiques les plus favorables à son déploiement. Ne pas tout miser dessus, les transports en commun sont souvent plus efficaces, mais le covoiturage est une réponse adaptée dans le bon environnement et auprès des bons publics. L'intégrer dans un stratégie multimodale complète et entière donc.

Yvan Moglia, chargé de mission mobilité pour le pôle métropolitain du Genevois français (PMGF)

« Quand il y a 100 voitures qui circulent en heure de pointe, sur Rennes métropole, elles transportent 102 passagers. En fait, il suffirait qu'elles en transportent 110 ou 120 pour qu'on n'ait plus de problèmes de congestion routière et qu'on réduise, du coup, la pollution de l'air.

Matthieu Theurier, vice-président de la Métropole de Rennes

« Le service fonctionne tellement bien que j'ai vendu ma voiture. C'est très rare d'attendre longtemps, en général je trouve un conducteur dans les dix minutes. »

Elodie, covoitureuse sur les lignes Lane près de Lyon

« Le covoiturage permet de diviser le volume de CO₂ rejeté par le nombre de passagers embarqués : on passe de 4 voitures à 1 seule pour se rendre sur site avec les collègues. Cela nous permet de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone, à notre échelle. »

Nicolas Graindorge, senior sourcing manager - Auchan retail

« Je me suis mis au covoiturage principalement pour partager mes frais de carburant. En covoiturant la moitié de la semaine, j'arrive à économiser grosso modo 1 plein par mois.

Aujourd'hui, je covoiture aussi pour la convivialité: je ne rencontre que des personnes sympathiques. »

Marc, conducteur - covoiture sur Karos depuis 4 ans

« Les mobilités sont au cœur de notre projet politique, des problématiques d'aménagement du territoire et de l'accompagnement du dynamisme de notre territoire. Le covoiturage permet d'offrir une alternative au « une voiture par personne » pour tous ceux pour qui les transports collectifs ou les modes actifs n'offrent pas une solution satisfaisante. Les trajets domicile-travail en périurbain sont clairement la cible visée pour développer le covoiturage. C'est avec ce constat que la 3M s'est engagée en mars 2021 avec un opérateur de covoiturage courte distance en soutenant fortement le covoiturage sur son territoire.

Cette politique de développement repose sur quatre axes : la mise à disposition de l'application de covoiturage de l'opérateur, l'incitation financière des trajets covoiturés à hauteur de 654 000€ sur 2022, l'accompagnement des principaux employeurs à se lancer dans une démarche de soutien du covoiturage, afin d'initier le mouvement, et enfin le déploiement de campagnes de communication pour faire connaître la solution auprès du grand public. Fin 2022, nous pouvons dire que cette initiative a trouvé son public, au sein de la métropole de Montpellier, et sur les territoires alentours puisqu'une majorité des trajets sortent du périmètre métropolitain. Côté chiffre, le bilan est plus que positif : la Métropole compte 22 000 inscrits et 11 700 covoitureurs actifs - soit respectivement +350% et +856% depuis janvier 2022 - ayant réalisé 5,3 millions de km en covoiturage pour 600 000 kg de CO₂ évités en 222 000 trajets.

Michaël Delafosse, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole



Notre siège social est mal desservi par les transports en commun. Ainsi, le covoiturage fait partie des options de déplacement alternatives pour limiter l'impact carbone de nos collaborateurs et limiter la congestion sur la zone. Depuis que nous avons lancé ce projet, c'est plus de 4000 collaborateurs inscrits et 160000 trajets covoiturés. Quand on y met les moyens, le covoiturage d'entreprise peut devenir un mode de déplacement fiable et écologique.

Audrey Uguen, responsable mobilités durables - Airbus (siège Blagnac)



L'objectif du déploiement du covoiturage c'est de baisser nos émissions de gaz à effet de serre et surtout de fluidifier le trafic sur notre zone d'activité. Aujourd'hui nous sommes fiers d'avoir en 6 mois 18% de collaborateurs qui covoiturent, ce à quoi nous ne nous attendions pas. Le covoiturage fait partie de ces actions qui sont désormais faciles à mettre en place pour les employeurs et nous permettent d'avancer ensemble dans le bon sens.

Christine Cochelin, directrice d'établissement - Safran Toulouse



Avec la flambée des prix de l'essence, c'était devenu difficile pour certains de nos collaborateurs de venir travailler. Lancer un projet de covoiturage était une évidence. Grâce aux kits de communication personnalisés pour Daher et aux animations sur site, le covoiturage a totalement décollé avec près de 1500 trajets par semaine. Daher est un des employeurs qui covoiture le plus en France aujourd'hui.

Angélique Anais Tournier, ambassadrice RSE groupe Daher - 8500 collaborateurs - Le groupe est engagé dans le programme CEE Tous covoitureurs



Bilan du plan national covoiturage au quotidien 2019-2022

Un premier plan covoiturage 2019-2022 avait été annoncé par Élisabeth Borne le 28 novembre 2019. Les actions de ce plan ont été mises en œuvre et ont déjà contribué à populariser la pratique du covoiturage dans de nombreux territoires français.

On peut notamment citer les mesures suivantes :

- l'inclusion du covoiturage dans le **Forfait mobilités durables**. 56% des employeurs privés l'ayant déployé l'ont ouvert au covoiturage;
- l'inclusion des déplacements domicile-travail dans les **négociations obligatoires pour les entreprises** de plus de 50 salariés sur un même site;
- quatre expérimentations de **voies réservées au covoiturage** sont en cours sur les autoroutes et routes express desservies;
- une quarantaine de **lignes de covoiturage** ont été mises en place;
- le **registre de preuve de covoiturage** a accompagné 14 campagnes d'incitation financière de collectivités, généré près de 20000 attestations de covoiturage pour la demande du Forfait mobilités durables;
- depuis le 1^{er} mars 2022, la mention #SeDéplacerMoinsPolluer (mise en avant des mobilités alternatives à la voiture thermique individuelle et des mobilités partagées comme le covoiturage) est obligatoire sur les affichages publicitaires promouvant les voitures;
- depuis le 3 août 2022, les applications GPS comme Waze, Google Maps ou Mappy doivent désormais afficher les quantités de gaz à effet de serre rejetées lors de chaque trajet et promouvoir le covoiturage avec la mention #SeDéplacerMoinsPolluer;
- 451 employeurs sont bénéficiaires du programme CEE tous covoitureurs et plus de 350000 employés engagés dans la démarche.

Le Plan national covoiturage du quotidien (2023-2027)

Rendre le covoiturage accessible

MESURE 1

Déployer un plan de communication à destination du grand public pour inciter au covoiturage

Pour encourager le covoiturage quotidien, une première campagne de communication grand public sera lancée avec une communication spécifique et centrée sur les trajets courte distance et les trajets domicile-travail.

MESURE 2

Améliorer l'information numérique sur le covoiturage en créant un point d'accès unique covoiturage national

Un **site internet gouvernemental** dédié covoiturage.ecologie.gouv.fr permettra aux usagers de consulter la liste des politiques tarifaires des collectivités et des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) qui subventionnent le covoiturage pour pouvoir facilement trouver leur ville et leur tarif. Ce dispositif vise également à inciter les AOM à mettre en place des politiques d'incitation pour apparaître dans cette liste.

Une **API covoiturage** (*application programming interface* ou interface de programmation d'application) sera mise en place dans un deuxième temps pour regrouper les offres de trajet en covoiturage et en faciliter l'intégration au sein des calculateurs d'itinéraires et des applications d'information voyageurs (dites MaaS²), ainsi que le parcours utilisateur jusqu'à la réservation.

Le Gouvernement s'engage par ailleurs, d'une part, à compléter les données des aires de covoiturage (8 500 recensées actuellement) et des lignes de covoiturage grâce à l'action coordonnée de ses producteurs (opérateurs de covoiturage, applications de mobilité, AOM) et, d'autre part, à contrôler le respect de l'obligation d'intégration des données relatives aux aires de covoiturage au sein des applications d'information voyageur proposant un mode voiture.

MESURE 3

Accompagner les employeurs dans le développement de leurs politiques d'incitation au covoiturage

Le Plan vise à accompagner les employeurs pour améliorer la mobilité de leurs salariés et promouvoir le covoiturage auprès de leurs collaborateurs en :

- permettant la mise en place d'un outil numérique de suivi par les employeurs des preuves de covoiturage nécessaires au versement du forfait mobilités durables à leurs salariés qui pourrait être développé par le registre de preuves de covoiturage;
- mettant en place un label Employeur pro-mobilité durable pour récompenser les entreprises exemplaires.

Le Forfait mobilités durables

Le Forfait mobilités durables (FMD) permet d'encourager l'utilisation de mobilités moins polluantes. En tant qu'employeur, il vous permet de prendre en charge en intégralité ou en partie les frais des salariés liés à l'utilisation des moyens de déplacement domicile-travail, comme le covoiturage (passager ou conducteur). Le Forfait mobilités durables dans la Fonction publique a été renforcé : augmentation de 200€ à 300€, élargissement de son bénéfice aux agents dont le nombre de déplacements annuels en covoiturage est inférieur à 100 jours et possibilité de le cumuler avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun. Dans le secteur privé, le Forfait mobilités durables a également fait l'objet d'un renforcement cette année : le plafond d'exonération est désormais fixé à 800€ en cas de cumul avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun.

MESURE 4

Communiquer et financer les solutions issues des hackathons Covoiturage et Challenge Nudge France et lancer de nouveaux hackathons thématiques

Le hackathon Covoiturage mené en Bretagne a permis de dégager des solutions à mettre en valeur et expérimenter localement. Le succès de cette démarche impliquant services de l'État, collectivités locales et usagers encourage à poursuivre la démarche. Un appel à candidature des régions volontaires sera lancé pour de nouveaux hackathons.

Le hackathon : une démarche d'implication des citoyens dans le développement de solutions publiques

Contraction des mots hacking et marathon, réservé au domaine informatique à ses débuts, le hackathon désigne aujourd'hui un événement sur plusieurs jours durant lequel les participants travaillent en équipe pour construire des solutions innovantes et pertinentes. Un hackathon citoyen sur la thématique du covoiturage s'est tenu les 18 et 19 janvier 2022 en

Bretagne, organisé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Bretagne. Cet événement a permis la démonstration de l'implication des citoyens dans le développement de solutions publiques. Six concepts ont émergé de ces deux jours de hackathon. Chaque concept ayant son approche et sa propre solution pour inciter la pratique du covoiturage au quotidien.

- Équipe 1 : un habillage urbain de lampadaires, coup de pouce aux applications de covoiturage
- Équipe 2 : des trajets de covoiturage ruraux récompensés grâce à une monnaie locale
- Équipe 3 : un contrat de covoiturage partagé parents - enfants sur le trajet domicile-crèche
- Équipe 4 : un autocollant à apposer sur sa voiture, signe d'appartenance positif à la communauté des covoitureurs engagés sur un territoire rural
- Équipe 5 : un habillage urbain de bancs publics, coup de pouce aux applications de covoiturage
- Équipe 6 : une mise en relation des usagers et des offres de covoiturage dans des espaces créés sur des parkings des grandes surfaces

MESURE 5

Développer le covoiturage auprès des agents publics

Les services de l'Etat en région Auvergne Rhône-Alpes et Grand Est ont expérimenté un dispositif de soutien à la pratique du covoiturage domicile-travail articulé en deux volets : un accès à titre gratuit à une plateforme de covoiturage existante pour l'ensemble des agents et des actions d'animation sur les sites identifiés. La démarche va être généralisée sur plusieurs cités administratives dès 2023 avec diverses actions :

- une campagne d'information auprès des agents sur l'intérêt du covoiturage, les outils disponibles et la possibilité de bénéficier du Forfait mobilités durables ;
- un partenariat avec des opérateurs de covoiturage afin de mener une campagne d'animation ou d'incitation.

Rendre le covoiturage **sûr et simple** sur tout le trajet

MESURE 6

Mobiliser les principaux acteurs du départ et de l'arrivée (stations-service, constructeurs, distributeurs, etc.) pour soutenir la pratique du covoiturage

Certains acteurs (grande distribution, constructeurs automobiles, stations-service, copropriétés, etc) se mobilisent pour promouvoir et inciter au covoiturage auprès de leur clientèle. Il s'agit de répertorier, développer et valoriser ces actions partout en France. Un appel à manifestation d'intérêt est lancé pour recueillir les propositions des acteurs qui souhaitent s'engager dans ce pacte national. Pour y participer, écrire à : facilitateur@frenchmobility.fr

Un pacte national avec tous les acteurs qui auront répondu présent sera signé lors du comité ministériel de suivi du Plan covoiturage. Les actions mises en place seront valorisées sur le site gouvernemental dédié au covoiturage et pourront faire l'objet d'actions de communication.

MESURE 7



Une mobilisation du Fonds vert à hauteur de 50 M€ en 2023 pour soutenir les collectivités

Une mesure spécifique sera mise en place dans le cadre du Fonds vert pour accompagner les collectivités dans le développement du covoiturage. Il pourra notamment financer des aires et des lignes de covoiturage, ainsi que des études préalables.

Qu'est-ce qu'une ligne de covoiturage ?

Une ligne de covoiturage, c'est une ligne de transport collectif comme les autres, sauf que les sièges libres sont proposés par les voitures qui passent chaque jour.

Pour un conducteur, c'est conduire comme d'habitude. Il passe naturellement par les arrêts de la ligne et s'il y a un passager à emmener au moment de son passage, il s'arrête, l'embarque puis continue sa route. Le conducteur reçoit un partage de frais s'il propose ses sièges libres sur la ligne et à chaque fois qu'il prend un passager. Les conducteurs les plus actifs **peuvent économiser jusqu'à 150 €/mois**.

Pour un passager, c'est prendre un transport collectif de qualité comme un autre. Le passager va à l'arrêt le plus proche, fait sa demande de covoiturage sur son application pour se déplacer sur la ligne, sans avoir à planifier son trajet. Il attend le premier conducteur participant qui s'arrête, monte à bord et valide comme s'il montait dans un bus. En moyenne, un passager attend 4 minutes à un arrêt, soit l'équivalent d'un métro dans des territoires peu denses.

Thomas Matagne, président d'Ecov

Rendre le covoiturage attractif

MESURE 8



Un soutien aux covoitureurs en complément des autorités organisatrices de la mobilité : 1€ de l'État pour 1€ de la collectivité

Le Gouvernement soutiendra aussi le covoiturage dans la durée en finançant la moitié de l'incitation financière que proposent certaines collectivités aux conducteurs et passagers sur la base du principe 1€ de l'État pour 1€ de la collectivité. Cela incitera davantage de collectivités à lancer de tels dispositifs et celles qui le font déjà à les poursuivre.

MESURE 9

Étudier le potentiel et les leviers de covoiturage en milieu scolaire, périscolaire et dans l'enseignement supérieur

Une étude sera lancée pour identifier les potentiels et les leviers d'action des politiques en faveur du covoiturage et des plans de transports scolaires, en lien avec les collectivités concernées d'ici le premier comité interministériel du covoiturage.

MESURE 10



Récompenser les conducteurs qui se convertissent au covoiturage en versant une prime covoiturage aux primo-conducteurs

À partir de janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage recevront une prime de 100€, reversée par les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif : une première partie au 1^{er} covoiturage (25€ minimum) et le reste au 10^e covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage. La bonification sera disponible pendant 12 mois.

MESURE 11

Agir en faveur du covoiturage dans le cadre des grands événements sportifs et culturels

Sous l'impulsion du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), un plan d'action des fédérations et associations sportives sera lancé, visant à favoriser le covoiturage.

Un plan similaire sera mis en place pour le domaine de la culture, notamment autour d'offres d'application permettant la constitution d'équipages à destination d'évènements culturels, voire proposer une appli en marque blanche aux associations locales de pratiques sportives et culturelles.

Améliorer le suivi et la gouvernance du covoiturage

MESURE 12

Renforcer l'observatoire national du covoiturage pour compléter et recenser les politiques locales en faveur du covoiturage

Sur la base des données issues du registre de preuve de covoiturage, l'observatoire national du covoiturage permet à chaque autorité organisatrice de la mobilité de suivre l'évolution de la pratique du covoiturage intermédiaire sur son territoire grâce à un tableau de bord territorialisé et des cartographies. De nouveaux indicateurs viendront alimenter l'observatoire sur la base des souhaits exprimés par les collectivités et organisations utilisatrices.

Au sein de l'observatoire national du covoiturage, un espace recensera les politiques d'incitation financière, de déploiement d'aires de covoiturage, de voies réservées, d'intégration au sein des MAAS, ainsi que leur résultat. Les objectifs sont de valoriser les politiques existantes, encourager les autres territoires à passer à l'action et dégager des bonnes pratiques susceptibles d'être dupliquées sur d'autres territoires.

Observatoire national du covoiturage au quotidien

Cet observatoire est le site de référence pour suivre l'évolution des pratiques du covoiturage courte distance. Sa mission est de collecter et diffuser les données ouvertes auprès des acteurs de la mobilité et de mesurer l'impact des politiques publiques.

observatoire.covoiturage.beta.gouv.fr

MESURE 13

Organiser le suivi et l'évaluation du plan

L'observatoire national du covoiturage, qui s'appuie sur le registre de preuve de covoiturage, permet déjà un suivi du covoiturage intermédiaire. Il sera renforcé et complété pour suivre l'évolution des pratiques du covoiturage.

Registre de preuve de covoiturage (RPC)

- Un tiers de confiance : les territoires peuvent distribuer des incitations en toute confiance grâce aux trajets certifiés envoyés dans le registre par les opérateurs de covoiturage partenaires.
- La reconnaissance des trajets éligibles aux fiches standardisées CEE comme étant de classe C, c'est-à-dire que le covoiturage a bien été réalisé.
- Une boîte à outils : le registre propose un panel d'outils pour aider les collectivités à verser des incitations financières et les employeurs à attribuer le Forfait mobilités durables en toute confiance (moteur de campagnes d'incitation, attestations de covoiturage, générateur d'attestations sur l'honneur, observatoire et page statistique).

Cette plateforme technique permet à l'ensemble des opérateurs de covoiturage volontaires de faire converger et d'attester les trajets effectués par leurs utilisateurs dans le respect de leur vie privée. Elle permet ainsi aux autorités organisatrices de visualiser les différentes

classes de preuve de covoiturage définies en fonction des mécanismes et processus de vérification du trajet mis en place par l'opérateur de covoiturage.

Plus d'informations sur covoiturage.beta.gouv.fr

MESURE 14

Impliquer et structurer l'écosystème dans la dynamique du plan covoiturage

Le développement du covoiturage suppose la mobilisation des collectivités territoriales et des employeurs privés et publics. Il s'agit d'impliquer ces partenaires dans le pilotage en les réunissant régulièrement au sein d'un comité de pilotage présidé par les ministres ou leurs représentants.

1. Selon l'enquête mobilité des personnes réalisée en 2019.
2. La ligne de covoiturage est un axe matérialisé par des arrêts sur la voirie permettant l'arrêt et la desserte des trajets effectués en covoiturage. Les lignes de covoiturage peuvent présenter des niveaux de service différents (animation, garantie retours, application de géolocalisation, infrastructure d'affichage et de réservation dynamique etc.).
3. Mobilité comme service, en anglais Mobility-as-a-Service, soit une même plateforme numérique permettant à ses utilisateurs de planifier, réserver et payer un trajet intermodal.